



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

## MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 28 mars à 18h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline		X		FANGUIAIRE S.	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Présents : 13**

Absents : 06

**Dont :**

Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans *procuration* : 02

Autres absents : 01

**Délibération n° 2024-03-28-07**

**OBJET :** Affectation du résultat 2023 du budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Compte de gestion 2023 du Receveur Municipal ;

**Vu**, le document budgétaire *Compte Administratif 2023 – Budget Eau et assainissement* préalablement transmis aux conseillers et présenté en séance,

**Constatant que** le Compte administratif 2023 est en conformité avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal, et est arrêté aux montants suivants :

➤ **En section d'exploitation :**

Résultat brut de la section d'exploitation :	+ 106 543,86 €
Excédent reporté 2022 (R002) :	+ 284 765,57 €

<b>Résultat cumulé de la section d'exploitation après excédent reporté :</b>	<b>+ 391 309,43 €</b>
--	-----------------------

➤ **En section d'investissement :**

Résultat brut de la section d'investissement :	+ 1 664 386,67
€	
Déficit reporté 2022 (D001) :	- 937 242,09 €

<b>Résultat cumulé de la section d'investissement après déficit reporté :</b>	<b>+ 727 144,58 €</b>
---	-----------------------

Solde des restes à réaliser 2022 :	0,00 €
------------------------------------	--------

<b>Résultat cumulé de la section d'investissement après intégration des RAR :</b>	<b>+ 727 144,58 €</b>
---	-----------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL :** Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article R001(Excédent d'investissement reporté) :	+ 727 144,58 €
RAR 2023 :	0,00 €
Article 1068 :	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

Article R002 (Excédent d'exploitation reporté) :	+ 391 309,43 €
--	----------------

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

\*\*\*

Le vote est :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU